



Inscription au Marché de Noël de Couesmes

NOM DU STAND :

NOM :

PRENOM :

N° SIRET* :

- Le marché Noël est soumis à la réglementation des ventes au déballage. A ce titre, le Comité des Fête doit tenir un registre permettant l'identification de tous les vendeurs

VILLE :

PORTABLE :

MAIL :

PRODUITS EXPOSÉS :

PRÉCISER LA STRUCTURE DE VOTRE STAND :

Plateaux, tréteaux, tables, parasols ou barnum + dimensions

Fournis par vos soins

ELECTRICITE OUI NON

PUISSANCE NECESSAIRE :

Remarques / Infos utiles

Par le présent formulaire

DATE ET SIGNATURE

- Je confirme mon inscription
- J'accepte le règlement ci-joint

DOCUMENT À RENVOYER AVANT LE 10 SEPTEMBRE À L'ADRESSE :

cdf.couesmes37@gmail.com



LE 7 DECEMBRE 2025



Règlement Marché de Noël - Couesmes

Le Marché de Noël de Couesmes est organisé par le comité des fêtes avec le concours de la mairie le dimanche 7 décembre 2025 à partir de 11h jusqu'à 17h.

Associations et professionnels peuvent s'inscrire, sous réserve de validation préalable par le comité des fêtes. Toute demande d'inscription doit impérativement être accompagnée du présent règlement signé.

Une fois le dossier reçu, le comité des fêtes vous confirmera votre participation par email (avant le 10 Septembre).

La participation au marché est gratuite.

INSTALLATION / RANGEMENT

L'arrivée sur le site pourra se faire à partir de 9h30. Fin impérative de mise en place à 10h30.

Le rangement et le départ seront possible à la fin du marché.

STATIONNEMENT

Le stationnement des véhicules après déchargement est possible sur les parkings alentours dans le respect des règles de stationnement en vigueur, en privilégiant le parking rue du 8 Mai (derrière la place de l'Eglise)

EMPLACEMENT / MATERIEL

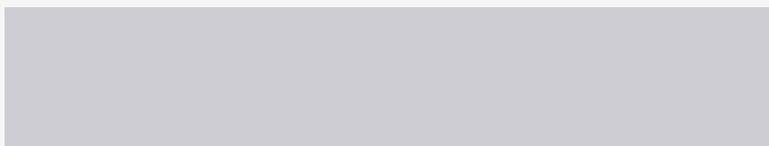
Taille de l'emplacement : 3 mètres linéaires par exposant ou plus selon demandes. L'attribution des emplacements sera effectuée de manière aléatoire. La ville assure uniquement l'accès à l'électricité. L'ensemble du matériel nécessaire est à prévoir par chaque exposant : rallonges, éclairage des stands, stand / tonnelle, tables, chaises etc. Sauf demandes exceptionnelles et sous réserve de disponibilité du matériel (notamment les grilles d'exposition au besoin)

DESISTEMENT / ANNULATION

Tout exposant qui ne serait pas présent le jour du marché sans en avoir informé au préalable le comité (15 jours avant mini) ne pourra postuler pour une autre édition. En fonction de la météo ou suivant les contraintes sanitaires, le comité se réserve le droit d'annuler l'événement après en avoir informé chaque exposant, sans aucun dédommagement (l'an passé, nous avons effectué le marché avec pass sanitaire - cette mesure ne bloquerait donc pas le bon déroulement de l'événement)

DATE ET SIGNATURE

Lu et Approuvé



DOCUMENT À RENVoyer AVANT LE 10 SEPTEMBRE À L'ADRESSE :

cdf.couesmes37@gmail.com